



Lycée Gustave Flaubert
La Marsa

PPRE

Programme Personnalisé de Réussite Educative

(concerne les élèves ayant des difficultés temporaires dans
les apprentissages)

Procédures de mise en place

ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Qui est concerné?	Les élèves qui ont des difficultés importantes dans l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et qui risquent de ne pas maîtriser les compétences de fin de cycle.
Qui le met en place?	Au primaire , le professeur des écoles de l'élève et le directeur d'école. Au secondaire , le chef d'établissement à l'initiative des équipes pédagogiques.
Quelle forme?	Un document qui permet de formaliser et de coordonner les actions conçues pour répondre aux difficultés que rencontre l'élève. Ce document est élaboré par l'équipe pédagogique, discuté avec les parents et présenté à l'élève.
Quand?	Mise en place tout au long de l'année.

Traitement d'un dossier PPRE

Calendrier

Mise en place tout au long de l'année.
Bilans à court terme.

